



Les CCAS et CIAS sont des établissements publics administratifs, présidés par le maire ou le président de l'intercommunalité. Ils jouent un rôle majeur en matière d'information, d'orientation et d'accès aux droits fondamentaux, en particulier **auprès des personnes en situation de précarité**.

L'AIDE ALIMENTAIRE RÉALISÉE PAR LES CCAS



engagés dans l'aide alimentaire

Près de

96% des
CCAS / CIAS



**Des modalités
d'intervention
multiples**

colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, gestion d'épiceries ou de restaurants sociaux, soutien aux associations locales, coordination des partenariats locaux....

10% des CCAS / CIAS gèrent une ou plusieurs épiceries sociales soit près de 500 gestionnaires de structures de distribution de denrées alimentaires.

29% mènent des actions de coordination du partenariat entre les différents acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire.

65% soutiennent une association d'aide alimentaire.

72% des CCAS des communes de moins de 10 000 habitants attribuent des bons alimentaires.

Une diversité d'actions qui souligne **la capacité d'adaptation des CCAS / CIAS aux besoins** de leurs usagers et aux configurations locales

Penser autrement l'aide alimentaire : Au-delà de la réponse aux besoins d'urgence, les CCAS/CIAS s'adaptent aux besoins de leurs usagers et aux configurations locales. Ils innovent dans leurs actions (accès à une alimentation de qualité, lien avec l'agriculture locale, démarche participative avec les usagers, lien avec la santé...).

Retrouvez les initiatives des CCAS et CIAS sur la Banque d'expériences de l'UNCCAS : <http://www.unccas.org/-banque-d-experience->
Source : Enquête UNCCAS 2011 - Les modalités d'implication des CCAS / CIAS en matière d'aide alimentaire

SOLAAL CONTRIBUE À LA DIVERSITÉ ALIMENTAIRE DES PLUS DÉMUNIS EN PRODUITS FRAIS
CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL